



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 117 d) de l'ordre du jour provisoire*

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de membres du Conseil des droits de l'homme

Note verbale datée du 10 août 2018, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et a l'honneur de se référer à la candidature du Royaume de Bahreïn au Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021, présentée à l'occasion des élections qui se tiendront durant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale à New York.

Conformément à la résolution [60/251](#) de l'Assemblée générale, la Mission permanente a également le plaisir de faire tenir ci-joint un exposé des engagements pris volontairement par le Gouvernement du Royaume de Bahreïn, pour réaffirmer sa volonté de protéger et de promouvoir tous les droits de l'homme (voir annexe).

À cet égard, la Mission permanente du Royaume de Bahreïn vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 117 d) de l'ordre du jour provisoire.

* [A/73/150](#).



**Annexe à la note verbale datée du 10 août 2018 adressée
au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente
du Royaume de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Candidature du Royaume de Bahreïn au Conseil des droits
de l'homme pour la période 2019-2021**

**Engagements pris volontairement en application de la résolution [60/251](#)
de l'Assemblée générale**

1. Le Royaume de Bahreïn est attaché à la promotion et à la protection des droits de l'homme tant au niveau national qu'au niveau international. Il reconnaît que le Conseil des droits de l'homme joue un rôle important dans les efforts menés à cette fin à travers le monde. Nous sommes convaincus que le Royaume de Bahreïn peut contribuer utilement aux travaux du Conseil. Par conséquent, le Royaume a décidé de présenter sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021 à l'occasion des élections qui se tiendront lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, à l'automne 2018.
2. Depuis 2002, le Bahreïn a connu des changements politiques et législatifs, dont les plus marquants sont l'exercice de leurs droits politiques et civils par tous les citoyens, aussi bien les hommes que les femmes, qui participent aux affaires publiques, notamment dans les domaines sociaux, culturels et économiques, et se présentent aux élections parlementaires et municipales, et l'exercice par le pouvoir législatif du droit constitutionnel qui est le sien de superviser les fonctions du pouvoir exécutif par l'intermédiaire de ses représentants au Parlement.
3. La Constitution bahreïnienne repose sur les principes de l'égalité, de la justice et de la liberté, qui sont considérés comme des piliers de la société. Il n'est exercé entre les personnes aucune discrimination fondée sur le sexe, la race, la langue, la religion ou la croyance.
4. Le respect des droits et des libertés est également consacré par la législation nationale qui, par exemple, garantit les droits de l'homme et les droits sociaux dans les domaines du travail et de l'assurance chômage ; la protection des droits de l'enfant, des personnes âgées et des femmes ; la lutte contre la traite des personnes ; la prise en charge et la réadaptation des personnes handicapées ; la lutte contre la violence dans la famille ; la liberté d'opinion, d'expression et de croyance ; et le libre exercice de la religion et des droits et pratiques religieux, dans un contexte de tolérance et de respect mutuel entre les groupes de la société ayant diverses appartenances religieuses, confessionnelles, culturelles et ethniques. La législation nationale garantit en outre la liberté des institutions de la société civile, ce qui a permis la création de plus de 600 associations de défense des droits de l'homme actives dans différents domaines liés aux questions sociales ou religieuses ou aux questions relatives aux femmes, entre autres.
5. Faisant fond sur ces réalisations, le Royaume de Bahreïn prend les engagements volontaires ci-après pour la période 2019-2021 :

Engagements pris volontairement

1. Droits des femmes

Engagement :

Le Royaume de Bahreïn continuera de s'employer à jouer un rôle international et à échanger des pratiques optimales en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes aux niveaux national et international

6. Les Bahreïniennes peuvent désormais exercer pleinement les droits qui sont les leurs en vertu de l'égalité des chances et de la justice sociale dans tous les domaines, conformément à la Constitution et sans préjudice des dispositions de la charia islamique. S'agissant de leurs droits politiques, les Bahreïniennes, avec l'appui du Chef de l'État, ont accédé à des postes de direction et prouvé ainsi qu'elles étaient tout aussi fiables que leurs homologues masculins. En 2001, le Chef de l'État a nommé la première femme Secrétaire générale du Conseil suprême des femmes, qui est devenue la première Bahreïnienne à occuper un poste de rang ministériel dans la région du golfe Arabique. En 2004, la première femme ministre a été nommée au Ministère de la santé.

7. Entre 2004 et 2017, plusieurs femmes ont été nommées au sein des Ministères du développement social, de la santé, des droits de l'homme, de la culture et de l'information, où elles se sont acquittées de leurs fonctions très productivement et avec discipline, témoignant ainsi du niveau de compétence des Bahreïniennes en général. En 2017, trois Bahreïniennes occupaient des postes ministériels. Les femmes constituaient également 8 % des membres de la Chambre des représentants et 23 % de la Choura (chambre du pouvoir législatif dont les membres sont nommés).

8. En outre, la présence accrue des femmes bahreïniennes au niveau international est visible, entre autres, dans la composition d'instances internationales telles que la Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social, au sein de laquelle le Royaume de Bahreïn a été désigné par la Ligue des États arabes pour conduire, au nom des 22 États arabes, les négociations sur les conclusions concertées des soixante et unième et soixante-deuxième sessions de la Commission, et le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ou encore avec l'adoption et le lancement en mars 2017 du prix mondial de l'autonomisation des femmes (Princess Sabeeka bint Ibrahim Al Khalifa Global Award for Women's Empowerment) et l'ouverture du bureau de programme d'ONU-Femmes au Royaume de Bahreïn, en présence de la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes.

9. Par ailleurs, après des années de consultations et d'études menées auprès de toutes les composantes de la société, le Royaume de Bahreïn est parvenu à promulguer la loi sur la famille (loi n° 19 de 2017), reconnaissant ainsi combien il importe de compléter le corpus législatif garant de la stabilité du statut des femmes et des familles. Cette loi comprend des dispositions détaillées, qui garantissent aux familles bahreïniennes l'accès à tous les degrés juridictionnels jusqu'à la cour de cassation, en matière d'affaires familiales et symbolise l'unité nationale et la cohésion sociale dans le Royaume.

2. Droits de l'enfant

Engagement :

Le Royaume de Bahreïn continuera de s'employer à promulguer de nouvelles lois pour protéger et garantir les droits de l'enfant, et à élargir les programmes axés sur la protection et les droits sociaux, sanitaires, psychologiques et éducatifs de l'enfant

10. Il faut promouvoir l'enfance protéger les droits des enfants et offrir à ces derniers un environnement sûr qui leur permette de développer pleinement leur potentiel et leurs talents, et prendre les mesures voulues dans les domaines de la santé et de l'éducation pour répondre à leurs besoins psychologiques, sociaux et culturels, conformément à la stratégie nationale, fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Des programmes de formation destinés à des enseignants de différents niveaux du système public ont été mis en place, et des enseignants d'école maternelle ont participé à une série d'activités, d'ateliers et de programmes de formation visant à renforcer leurs compétences professionnelles pour assurer l'éducation des élèves, en coordination avec les autorités compétentes. En outre, un centre d'accompagnement psychosocial a été créé pour fournir des services de soutien psychologique et social aux élèves.

11. Établie par décret royal du 14 août 2001, la Royal Charity Organization parraine des orphelins. Sa Majesté le Roi en est le Président d'honneur et son fils en préside le conseil d'administration. Les orphelins sont placés sous la protection personnelle du Roi qui leur rend visite et les reçoit régulièrement, et parraine des activités organisées en leur faveur. L'Organisation contribue à l'éducation des enfants en offrant des cartables et des places gratuites en école maternelle aux orphelins, en coopération avec ces établissements, des entreprises et des institutions du secteur privé, en fonction du nombre de places obtenues chaque année, et alloue également des places gratuites à des orphelins dans des établissements privés en coopération avec les écoles, les entreprises et les institutions du secteur privé. L'Organisation tient compte de la situation particulière de ces enfants et leur assure un encadrement pour préparer leurs examens finaux auprès d'établissements scolaires. À l'issue de leurs études, 50 élèves ayant obtenu un score d'au moins 80 % auront une place réservée dans des universités publiques et privées, et d'autres places leur sont offertes par des entreprises et des institutions du secteur privé.

12. Un certain nombre d'initiatives culturelles ont par ailleurs été lancées, notamment la compétition annuelle du Ramadan, appelée « #Hashtag », ouverte aux enfants, qui vise à les sensibiliser et à renforcer leur confiance en eux. D'autres programmes ont été élaborés pour sensibiliser aux questions de santé et améliorer l'hygiène de vie.

13. Le Royaume de Bahreïn a présenté ses quatrième à sixième rapports périodiques combinés sur les progrès réalisés concernant l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au Comité des droits de l'enfant à Genève (septembre 2017).

3. Lutte contre la traite des personnes

Engagement :

Le Royaume de Bahreïn renforcera ses stratégies nationales de lutte contre la traite des personnes et appuiera les efforts menés par les Nations Unies et l'échange de pratiques optimales en la matière

14. Considérant que la traite des personnes est un problème qui demande des efforts concertés au niveau national pour que le Royaume de Bahreïn reste un pays exempt de ce type de crime aux dimensions mondiales, sous toutes ses formes et manifestations, combatte ce phénomène et mette en place des mécanismes pour

l'éliminer si son existence était avérée, le Royaume a pris un ensemble de mesures afin d'assurer la coordination et la coopération entre les autorités et la société civile et de combattre ce crime conformément aux objectifs et aux dispositifs prévus dans la stratégie nationale de lutte contre la traite.

15. En mai 2017, le système national d'orientation pour les victimes de la traite, le premier du genre dans la région, a été lancé. Il vise à renforcer les mesures de lutte contre la traite ainsi qu'à clarifier et réglementer le rôle des différents organismes et de leurs mécanismes pour faire face à tous les cas de traite, y compris présumés.

16. Pour évaluer la situation des étrangers victimes de la traite, et conformément au décret ministériel n° 4 (2017), la Commission nationale de lutte contre la traite des personnes a été rétablie. Actuellement présidée par l'organisme de réglementation du marché du travail, elle est composée de représentants du Ministère du travail et du développement social, du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de l'intérieur et du ministère public, ainsi que de représentants d'organisations non gouvernementales. Elle examine tous les rapports concernant les victimes, recueille les déclarations de celles-ci ou celles de leurs représentants juridiques et lève tous les obstacles susceptibles d'empêcher les victimes étrangères d'obtenir un emploi, si cela est jugé nécessaire compte tenu des informations que l'autorité compétente à cet égard a communiquées au Président de la Commission. En coordination avec le Ministère de l'intérieur, cette dernière assure le retour des victimes dans leur pays de nationalité ou de résidence, le cas échéant, si la demande en est faite, recommande que les victimes restent ou non au Bahreïn selon qu'il convient, régularise leur statut juridique pour leur permettre de travailler et soumet cette recommandation au Ministère de l'intérieur pour approbation. Si elle est approuvée, la recommandation est réexaminée tous les six mois au moins selon la même procédure.

17. La Commission a ouvert un centre d'accueil pour les hommes et un autre pour les femmes qui auraient été victimes de la traite. Le Ministère du travail et du développement social a également entrepris de construire un centre intégré pour les victimes de la traite, qui pourra accueillir plus de 120 personnes.

18. Le Royaume de Bahreïn est fier d'avoir atteint cet objectif international en devenant le premier État arabe à entrer dans la catégorie 1 définie dans le rapport sur la traite des personnes publié par le Département d'État américain en juin 2018.

4. Droits des personnes handicapées

Engagement :

- *Le Royaume de Bahreïn poursuivra les efforts engagés pour promouvoir les droits des personnes handicapées et l'intégration de ces dernières dans la société*
- *Le Royaume de Bahreïn continuera de répondre aux besoins particuliers d'ordre technique et en termes d'accès des personnes handicapées dans l'ensemble des entreprises d'État et des espaces public*

19. Le Royaume de Bahreïn attache une grande importance à la prise en charge des personnes handicapées, question à laquelle le projet de réforme national lancé par Sa Majesté le Roi accorde une place et un intérêt grandissant. Toutes les institutions publiques qui jouent un rôle prépondérant dans le processus de réadaptation, les institutions du secteur privé, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales travaillent en synergie, leurs rôles étant intégrés sous la forme de partenariats entre toutes les parties, pour fournir aux personnes handicapées divers services, non seulement sociaux, sanitaires et culturels mais aussi des services liés à la réadaptation et à la formation, en vue de leur intégration dans la société et sur le marché du travail.

20. Le Royaume de Bahreïn s'emploie à accroître la contribution des personnes handicapées à la société et à l'économie, comme en témoignent les initiatives qu'il a lancées pour atteindre cet objectif, notamment l'adoption d'une loi exigeant la délivrance à ces personnes d'une carte réduisant d'au moins 50 % les frais imposés par l'État. Dans le cadre du projet « Danat », qui encourage et favorise les petites entreprises au service des personnes handicapées, des stands sont ouverts dans les jardins, les parcs et les lieux stratégiques dans les provinces du Royaume, en coopération avec la société Coca-Cola et le Ministère des affaires municipales et de l'agriculture, afin d'accroître le rôle concret des personnes handicapées dans le développement et les amener d'un statut passif à un rôle actif en termes de production et de créativité.

21. Le prix Sheik Nasser Bin Hamad récompensant la créativité des personnes handicapées est un autre exemple d'initiative prise par le Royaume pour inclure les personnes handicapées. Il montre l'intérêt du Royaume pour la créativité des personnes handicapées, en mettant en valeur leurs capacités et leurs talents, en encourageant leur esprit de compétition et en stimulant leur créativité intellectuelle, artistique et scientifique pour promouvoir leur épanouissement.

22. Le Royaume de Bahreïn a présenté ses premier et deuxième rapports périodiques combinés sur les progrès réalisés dans l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées au Comité des droits des personnes handicapées, à Genève (octobre 2017).

5. Tolérance religieuse et liberté de croyance

Engagement :

Le Royaume de Bahreïn continuera à soutenir les initiatives visant à promouvoir la liberté religieuse et à éliminer toute incitation au sectarisme, à la violence, à l'antinationalisme et à la haine religieuse ou raciale et à se mobiliser davantage en faveur de la tolérance religieuse et de la coexistence pacifique au niveau international

23. Le Royaume de Bahreïn est un modèle de coexistence et d'harmonie entre les adeptes de différentes religions, confessions et cultures, grâce à l'ouverture et à la liberté instaurées par Sa Majesté le Roi dans le cadre de son projet de réforme. De nombreuses initiatives ont été prises à cet égard, avec notamment le lancement de la Déclaration du Royaume de Bahreïn qui préconise la tolérance religieuse et la coexistence pacifique partout dans le monde en tant que base permettant de promouvoir la liberté religieuse, et l'ouverture du Centre mondial Roi Hamad pour le dialogue interconfessionnel et la coexistence pacifique, sous l'égide de Sa Majesté le Roi, qui marque une grande étape pour le Bahreïn, les Arabes et les musulmans.

24. La chaire Roi Hamad de dialogue interconfessionnel et de coexistence pacifique à l'Université Sapienza de Rome a également été créée en novembre 2017 pour forger le dialogue, la paix et l'entente religieuse. Cette initiative donnera aux jeunes du monde entier la possibilité de connaître les nobles valeurs prônées par le Royaume de Bahreïn, en particulier le rapprochement entre les religions et les doctrines. Elle permettra aussi de mettre en lumière les mesures prises par le Royaume pour ancrer ces valeurs dans la société bahreïnienne, en plus d'inculquer aux étudiants des valeurs, l'éthique et la tolérance entre tous les peuples.

6. Protection des droits des travailleurs

Engagement :

- *En vertu des lois et des réglementations en vigueur, le Royaume de Bahreïn protégera les droits des travailleurs et observera attentivement les relations entre travailleurs et employeurs, afin de veiller au strict respect du code du travail et des décisions ministérielles y relatives dans le secteur privé, conformément aux normes internationales applicables*
- *Le Royaume de Bahreïn fera connaître ses pratiques fructueuses et novatrices dans le domaine de la réforme du marché du travail au niveau régional et international, dont le projet autorisant l'aménagement des modalités de travail pour les travailleurs expatriés*

25. Le Bahreïn est l'un des pays pionniers en matière de réforme du marché du travail et de la protection des droits des travailleurs, notamment avec le projet autorisant l'aménagement des modalités de travail qui, outre le fait qu'il est considéré comme l'une des meilleures pratiques internationales, accorde aux travailleurs expatriés le droit de changer d'employeur sans le consentement de leur précédent employeur selon les règles équitables prévues par la loi. Le Bahreïn permet également à tous les travailleurs de bénéficier du système d'assurance contre le chômage sans discrimination fondée sur la nationalité afin de les mettre à l'abri de la misère et du besoin. À l'instar des travailleurs bahreïnien, les travailleurs étrangers ont le droit, quelle que soit leur nationalité, de représenter tous les travailleurs au sein de syndicats. Ils ont également le droit de faire la grève et de défendre leurs intérêts légitimes, d'avoir des activités syndicales et d'être protégés contre le licenciement lié à ces activités.

26. Le Royaume a été élu en tant que membre à part entière du Conseil d'administration du Bureau international du Travail au sein du groupe gouvernemental pour la période 2017-2020, lors des élections tenues à l'occasion de la cent sixième session de la Conférence internationale du Travail, tenue en juin 2017. Cela reflète le prestige grandissant de Bahreïn sur la scène internationale et la confiance qu'il inspire, ainsi que l'appréciation et la reconnaissance des États membres de l'Organisation de la coopération islamique pour ses efforts et ses accomplissements remarquables dans le domaine du travail.

7. Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme et les organisations humanitaires

Engagement :

- *Le Royaume de Bahreïn poursuivra sa coopération avec les organisations internationales qui œuvrent dans le domaine humanitaire et avec les organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme*
- *Le Royaume de Bahreïn continuera de coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et avec les organismes spécialisés des Nations Unies pour répondre à ses besoins de formation en matière de protection des droits de l'homme, renforcer les capacités nationales, sensibiliser le public et élaborer des plans nationaux destinés à protéger et promouvoir les droits de l'homme*
- *Le Royaume de Bahreïn continuera de contribuer aux activités de prévention et de protection menées par les organes chargés des droits de l'homme, tels que l'Institution nationale de défense des droits de l'homme, la Commission des droits des prisonniers et des détenus, la Cellule spéciale d'enquête et l'Ombudsman*

27. Le Royaume de Bahreïn verse régulièrement au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à d'autres programmes des contributions financières afin de renforcer les activités du Haut-Commissariat et la mise en œuvre de ses programmes.

8. Objectifs de développement durable

Engagement :

Le Royaume de Bahreïn prendra des mesures concrètes pour poursuivre le processus de développement national, en s'appuyant sur les programmes phares du Gouvernement, pour réaliser et faire mieux connaître les objectifs de développement durable

28. Ayant réalisé les objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir de 2015, le Royaume de Bahreïn s'est servi de l'expérience ainsi acquise pour prendre plusieurs mesures devant permettre d'adopter les objectifs de développement durable. Accordant une grande attention à ces objectifs, il s'est fermement engagé à les réaliser depuis leur approbation, en 2000, en atteignant les jalons suivants :

- Le taux zéro de pauvreté extrême a été atteint ;
- La croissance économique moyenne pour ces 10 dernières années est de 37,4 %, pour un produit intérieur brut par habitant de 22 000 dollars ;
- Plus de 35 % du montant des dépenses publiques sont affectés à la santé, à l'éducation et à la protection sociale ;
- L'éducation de base est gratuite et obligatoire. Le taux de scolarisation net s'établit à 100 % dans le primaire et à 86,4 % dans le secondaire, si bien que l'analphabétisme a été éliminé. Le taux de scolarisation dans les jardins d'enfants est de 82 % ;
- Les soins de santé sont gratuits et universels. Le taux de mortalité maternelle est tombé à 28,6 décès pour 100 000 naissances vivantes (contre 226 décès pour 100 000 naissances vivantes à l'échelle mondiale) et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombé à neuf décès pour 1 000 naissances vivantes (contre 44 pour 1 000 à l'échelle mondiale) ;
- L'égalité des femmes et des hommes est garantie dans la Constitution. À l'initiative du Conseil suprême des femmes, deux comités pour l'égalité des chances et la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes ont été créés. Les Bahreïniennes occupent 55 % des postes d'encadrement, 53 % de ces fonctions étant exercées dans la fonction publique et 33 % dans le secteur privé ;
- Partenaire de développement clé, le secteur privé offre des possibilités d'emploi bien rémunéré égales, contribuant à la baisse du chômage, qui est désormais de 4 % ;
- Les services publics proposés en matière de logement ont profité à 65 % de la population et cinq villes durables sont en cours de construction ;
- L'ensemble de la population a accès à des réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et à une énergie propre ;
- Le fonds pour le travail Tamkin fournit un appui considérable aux petites et moyennes entreprises. Il a permis d'assurer un financement et une formation destinés à plus de 47 000 de ces entreprises et à plus de 120 000 personnes, y compris des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

9. Suivi de l'Examen périodique universel

Engagement :

- *Le Royaume de Bahreïn veillera à l'application des recommandations acceptées lors de son troisième examen périodique universel*
- *Le Royaume de Bahreïn présentera un rapport à mi-parcours volontaire sur les progrès accomplis*

29. En mars 2012, le Royaume de Bahreïn a présenté son deuxième rapport national au Conseil des droits de l'homme, qui l'a adopté en mai de la même année. En septembre 2012, le Bahreïn a pleinement soutenu 145 recommandations, en partiellement soutenu 13 et en a rejeté 18. En outre, il a présenté, en 2014, un rapport volontaire sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations acceptées au titre de l'Examen périodique universel.

30. En février 2017, le Royaume de Bahreïn a présenté son troisième rapport national lors de l'examen périodique universel en matière de droits de l'homme. Le rapport a été publié dans divers journaux et autres médias, et sur le site Web du Ministère bahreïnien des affaires étrangères. Par la suite, le Bahreïn a soumis son rapport au Conseil des droits de l'homme à Genève, le 1^{er} mai 2017.

31. Le 21 septembre 2017, le Conseil a adopté les conclusions de l'examen du Royaume de Bahreïn et de nombreux délégués des États participants à la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme tenue à Genève ont félicité le Royaume concernant les recommandations figurant dans le rapport du groupe de travail sur le troisième cycle d'examen.

10. Politiques et stratégies nationales

Engagement :

Le Royaume de Bahreïn continuera d'élargir la portée des stratégies et plans nationaux existants qui visent à garantir, généraliser, protéger et promouvoir les droits de l'homme

32. Le Bahreïn a élaboré plusieurs stratégies et plans nationaux qui visent à garantir, soutenir, généraliser et promouvoir les droits de l'homme au niveau national, dont ceux indiqués ci-dessous.

Programme d'action gouvernemental 2015-2018

33. Pour élaborer son programme de travail 2015-2018 sur la justice, la sécurité et le bien-être de la société, le Gouvernement bahreïnien a adopté le principe de l'équilibre entre, d'une part, le potentiel que présente le Bahreïn et ses ressources, les défis qu'il rencontre, les exigences et les besoins des citoyens et des résidents, la poursuite du développement et de la construction, en particulier le développement durable, et, d'autre part, la promotion des droits des individus, de la liberté d'opinion et d'expression et du respect des droits de l'homme ainsi que du cadre constitutionnel et de la légalité.

34. À cet égard, le Bahreïn prend également les mesures nécessaires pour achever son examen des lois et des réglementations afin de garantir leur conformité aux obligations qui lui incombent en vertu des conventions et des traités internationaux et régionaux visant à promouvoir la liberté d'opinion et d'expression et les droits individuels et à lutter contre la discrimination sous toutes ses formes.

35. Au titre du programme d'action, le Gouvernement s'efforce d'édifier une société fondée sur la justice, la sécurité, la stabilité et la prospérité, en tirant profit des acquis,

dans un cadre qui permette de réaliser le développement durable et de fournir les services nécessaires aux citoyens, de diversifier la base économique nationale, de renforcer la compétitivité, d'instaurer un climat propice aux investissements et de consolider le rôle du secteur privé et des ressources humaines, puisque les Bahreïniens sont le cœur, l'essence et le moteur du développement.

36. Le programme a pour objectif la protection du système politique démocratique et le développement global.

Vision économique 2030

37. En octobre 2008, l'initiative « Vision économique globale pour le Royaume de Bahreïn » a été lancée pour donner une direction claire au développement continu de l'économie, qui reflète l'objectif commun fondamental consistant à améliorer les conditions de vie de tous les Bahreïniens. L'initiative a été lancée à l'issue de quatre années de discussions intensives avec une grande diversité de personnalités influentes des secteurs public et privé, notamment des organismes gouvernementaux, des institutions spécialisées, des organismes consultatifs et des organes internationaux. Elle est axée sur la formulation d'une vision du Gouvernement, de la société et de l'économie fondée sur les trois principes directeurs essentiels que sont la durabilité, la justice et la compétitivité.

Forum gouvernemental 2017

38. Une nouvelle stratégie nationale a été lancée dans le cadre du Forum gouvernemental 2017, qui a été l'occasion de passer en revue le Programme d'action gouvernemental 2015-2018 ainsi que les politiques et procédures de plusieurs organes gouvernementaux.

39. Abordant un ensemble de domaines et de sujets essentiels liés à la croissance du Royaume, le Forum constitue une plateforme importante pour examiner le rôle du secteur public dans l'exécution de la vision du développement global du Royaume, sous la direction de Sa Majesté le Roi Hamad.

40. Tirant profit du succès du Forum 2016, le Forum 2017 a abouti à de nombreux progrès, permettant notamment de renforcer la collaboration gouvernementale, d'améliorer les services publics et de mettre en œuvre des mesures conçues pour stimuler la productivité et relever les défis économiques.

41. La manifestation annuelle traduit l'engagement du Gouvernement bahreïni à promouvoir un développement durable dans un grand nombre de secteurs, en adéquation avec les principes de justice, de compétitivité et de durabilité, qui sous-tendent la Vision économique 2030 de Bahreïn.

Stratégie de développement national 2015-2018

42. Élaborée en lien avec la Vision économique 2030, la stratégie de développement national constitue une feuille de route pour l'économie nationale et l'action gouvernementale. Il s'agit, dans ce contexte, de renforcer les liens entre les politiques gouvernementales et de définir les initiatives stratégiques les plus importantes à mettre en œuvre au cours de la période en question.

43. Autres stratégies :

- a) Stratégie nationale pour l'enfance 2013-2016 ;
- b) Stratégie nationale en faveur des personnes handicapées 2012-2016 ;
- c) Stratégie nationale en faveur des personnes âgées.

44. En outre, des politiques et des mesures visant à promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme ont été adoptées, notamment les suivantes :

a) Création de la Haute autorité pour l'information et les communications, par le décret royal n° 47 (2013) ;

b) Lancement, à l'initiative du Conseil judiciaire supérieur, du projet sur la formation des futurs juges, visant à renforcer les capacités et les compétences des candidats aux professions judiciaires.
